



La lettre d'information

UES SFR 26 janvier 2022

ENTRETIEN ANNUEL ET ENTRETIEN OBJECTIFS

La campagne des EA est lancée et se déroulera jusqu'au 18 février, la fixation des objectifs se déroulera quant à elle jusqu'au 31 mars.

Vous trouverez ci-dessous les points importants à préparer lors de ces entretiens.

Recensez :

- Les actions positives qu'il vous semble possible de valoriser sur votre année 2021.
 - Si vous avez eu des objectifs annuels, semestriels ou mensuels, c'est le moment de les ressortir et de mettre en face ce que vous avez réalisé.
- Les « points à améliorer » qui risquent de vous être reprochés.
 - Inutile de nier la réalité. Listez les faits qui expliquent pourquoi : manque de moyens, de temps, imprécision de l'objectif, défaillance des outils ...

• Lors de l'entretien :

- Sortez en évidence vos notes de préparation et les éventuelles pièces jointes (EA 2021, mails, etc....)
- Mettez-vous d'accord avec votre manager afin que le formulaire soit rempli en cours d'entretien, cela évite les « malentendus » a posteriori.
- Si la conversation dérive sur des considérations subjectives « j'ai l'impression que... », « Il me remonte des bruits ... », questionnez votre manager sur les faits qu'il vous reproche (exemples ? qui ? quoi ? quand ?) et exigez de rester sur du factuel et du professionnel.

• A l'issue de l'entretien :

Vous êtes satisfait de votre évaluation : il vous reste encore à discuter du plan de formation, de vos souhaits d'évolution, ainsi qu'à **aborder** vos objectifs pour 2022

Vous n'êtes pas du tout satisfait, car votre évaluation ne vous semble pas correspondre aux faits exposés :

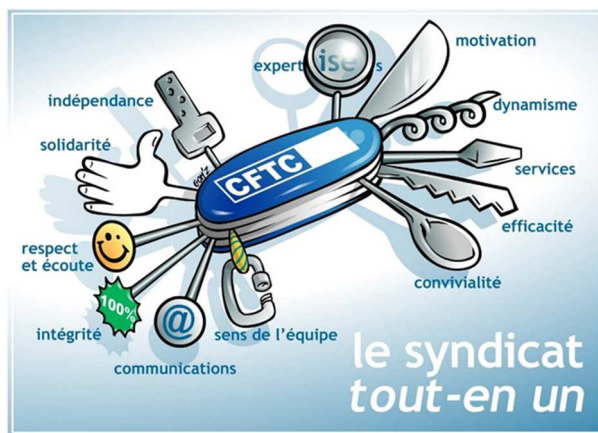
- Exposez une dernière fois très calmement votre point de vue à votre manager.
 - Demandez et faire préciser les moyens mis à disposition durant l'année pour vous permettre d'atteindre tel ou tel objectif par exemple
- Constatez le désaccord et annoncez que vous demandez l'application de la procédure de conciliation (Etape 1 : le N+2. Etape 2 : le DRH. Etape 3 : le médiateur du groupe), prévue dans l'accord sur le dialogue social.
- Ne signez rien avant d'avoir pris contact avec votre représentant du personnel CFTC.

L'EA, c'est aussi le moment pour parler d'argent avec votre manager. Profitez de cet échange pour demander à consulter auprès de la RH votre positionnement à travers le nuage de points de votre emploi.

En cette période de PDV et de reclassement des salariés, Faites attention que l'EA ne soit pas une opportunité pour vous faire signer un avenant à votre contrat de travail, une évolution de métier sur laquelle vous ne seriez pas d'accord.

Enfin n'hésitez pas à contacter vos élus CFTC pour tout complément d'information.

Les élus CFTC sont là, à vos côtés pour défendre vos droits, tout simplement !



VOS CONTACTS

Chantal AUDIFAX, Linda BENALI, Salima BOUAZA, Philippe BOURDELIN, Frédéric BOURDELLE, Stephan BUREAU, Jean Louis ETTINGER, Xavier FAURE, Franck GUEDE, Laurent HACKENHEIMER, Laurianne HORLAVILLE, Vincent LEDROLE, Xavier LUX, Abdel M'HARI, Jocelyne MULLER, Tienda NACER, Cécilia PEREIRA, Cécile POIRIER, Sofiane REKKAB, Jean ROLLAND, Ramata SY, Francky TABUTEAU, Marius TIMOFTE.

Retrouvez toutes nos communications sur notre site internet <https://www.cftcsfr.fr/> rubrique nos publications, dans l'intranet <http://collab/sites/os/CFTC/default.aspx> .

